

Séance du 05 novembre 2012

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Laurence COULMY, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Daniel LAMBERT

Absente excusée : Nadine DELSUC (pouvoir à Francine CONNOT),

Absents : Emmanuel SIMON, Andrée LARCHER

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AIDE

Le Maire informe les membres du Conseil que le Pole Emploi accepte de maintenir à 70% le montant de la prise en charge de la masse salariale de l'agent en contrat aidé qui travaille en extérieur sur la commune. Il propose, en conséquence, de prolonger de 6 mois la durée du contrat de l'agent qui se termine, normalement, le 21 novembre. Après en avoir discuté et considérant que ce poste a mi temps (20 Heures hebdo) permet de réaliser des travaux qui ne pourraient être fait en son absence, le Conseil décide :

- De renouveler le contrat pour une durée de 6 mois et pour une durée hebdomadaire de 20H00

Vote à l'unanimité

ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

La question de la vitesse excessive ayant été plusieurs fois évoquée lors des précédentes réunions, le Maire présente aux membres du Conseil une nouvelle offre commerciale relative à l'acquisition d'un radar pédagogique. Les membres du Conseil Municipal évoquent les avantages de la mise en place de ce type d'équipement et l'incidence sur la vitesse de circulation des voitures. Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de la Société CBS
- Décide l'acquisition d'un radar mobile, équipé d'un capteur d'énergie solaire et d'un logiciel d'enregistrement des données de circulation, pour un montant de **3 150.00 € HT**
- Charge le Maire de demander les subventions les plus élevées possibles

Vote à l'unanimité

ACHAT DE SAPINS DE NOËL

Le Conseil Municipal décide de renouveler la distribution de sapins de Noël aux habitants qui en feront la demande pour la décoration extérieure.

Une proposition du fournisseur historique est étudiée. Le Maire informe le Conseil qu'il est en attente d'une autre proposition commerciale. Le Conseil Municipal charge le Maire de retenir l'offre commerciale la plus intéressante.

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal doit se prononcer concernant une délibération à prendre visant à accepter la modification des statuts de la Communauté de communes du rethélois pour

- le transfert de compétences relatif à l'équipement culturel de la médiathèque
- l'adhésion à un syndicat mixte.

Après en avoir discuté, le Conseil accepte la modification des statuts de la Communauté de communes du rethélois par la modification des articles 2-2-4 et 6 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Vote à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRE - FNP

Le Maire expose au Conseil que, pour percevoir le fond national de péréquation, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires aux comptes 73925 et 7325 pour un montant de 2 259 €.

Cette délibération est demandée par la communauté de communes pour permettre à la commune de percevoir le fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Les membres acceptent la décision modificative.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX DE VOIRIE RUE JEAN JAURES ET ROUTE DE NOVY

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'état de la voirie nécessite des travaux

- Rue Jean Jaurès à Coucy 2 : Remplacement des bordures de trottoirs sur environ 120 mètres
- Route de Novy entre Coucy 1 et Novy : Réparation de la route sur environ 100 mètres.

Il indique que 3 entreprises ont déposé un devis : Entreprises Régnier, Baudon et Richard.

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil retient

- le devis de l'entreprise RICHARD, pour la réfection de la rue Jean-Jaurès et pour un montant de 6 270.00 € HT
- Le devis de l'entreprise RICHARD pour la réfection de la Route de Novy pour un montant maximum de 7 000.00 € HT.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL

Le Maire rappelle aux membres présents que les planchers de la salle du Conseil sont très anciens et demandent à être rénovés. Il propose de profiter de cette rénovation pour mettre en valeur la salle du Conseil Municipal par l'achat de lustres et de rideaux.

Après en avoir discuté et estimant que la salle du Conseil est utilisée pour des manifestations publiques et des mariages, les membres décident :

- De retenir la proposition de la société DB Menuiserie pour la réfection du plancher et pour un montant de 8 117.04 € HT
- D'allouer un montant de 3500 € pour la mise en valeur de la salle du Conseil
- Chargent le Maire de demander des subventions, les plus élevées possibles pour l'ensemble du projet.

Vote à l'unanimité

TARIFS DE LOCATIONS LA SALLE DES FETES

Lors de la précédente réunion, le Maire avait indiqué qu'il était nécessaire de réétudier les tarifs de location de la salle des fêtes. En effet, si une étude réalisée, concernant l'occupation de ce bâtiment en 2011 et 2012, avait fait ressortir que le taux d'occupation de la salle des fêtes était stable; en revanche, il y a de moins en moins de locations par les personnes extérieures et les durées sont réduites. Ceci s'explique essentiellement par un manque de respect des règles d'utilisation.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer la tarification pour une seule journée
- De maintenir un tarif plus élevé pour les personnes extérieures à la commune
- De fixer les nouveaux tarifs comme suit :
 - Week-end pour les habitants de Coucy = 180 €
 - Week-end pour les personnes extérieures = 250 €
- De laisser la gratuité de la salle des fêtes pour les après enterrement

Cette nouvelle tarification est applicable pour toute nouvelle location à compter du 5 novembre 2012.

En outre, une étude doit être menée pour déterminer la possibilité de facturer la consommation de chauffage au réel.

Vote : 6 Pour et 1 abstention

DEMANDE SUBVENTION

Une demande de subvention des restos du Cœur a été reçue, après en avoir discuté les membres du Conseil décident de verser la somme de 100.00 € à cet organisme.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du Conseil que suite à un nouvel empoisonnement de chats, une enquête est en cours dans différents secteurs de la commune pour mesurer la sur population féline et identifier les zones concernées par les empoisonnements.

Il insiste sur le fait que la population féline doit être maîtrisée pour réduire les désagréments causés par un surnombre de chats. En outre, il précise que l'empoisonnement intentionné d'animaux domestiques est punissable par la loi, même si celui-ci divague dans d'autres propriétés.

En fonction des conclusions de l'enquête, des mesures éventuelles seront prises.

Le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à ce sujet et de donner toutes informations qui pourraient lui être utiles et concrètement réalisables pour mieux maîtriser le nombre de chats, dans les secteurs ou leur développement n'est plus maîtrisé.

La Séance est levée à 20h30